



Communiqué du Corps de police

Interpellation des auteurs d'un incendie

Mardi 21 juillet, un incendie était signalé au chemin de la Prairie, où les bâtisses en bois du terrain d'Aventure de Malley étaient en feu. Les investigations, menées par la Police judiciaire de Lausanne, ont permis d'identifier les auteurs de cet incendie. Il s'agit de deux mineurs qui ont été déférés au Tribunal des mineurs du canton de Vaud.

Mardi 21 juillet, vers 20h30, les services de secours étaient alarmés suite à l'incendie des constructions en bois du terrain d'Aventure de Malley. Malgré l'intervention rapide des sapeurs-pompiers professionnels du service protection et sauvetage Lausanne (SPSL), les bâtisses ont subi d'importants dégâts. Aucun blessé n'était à déplorer.

L'enquête, menée par les brigades du patrimoine et de la jeunesse de la Police judiciaire de Lausanne, appuyées par la Brigade de police scientifique de la Police cantonale vaudoise, a permis d'exclure un incendie d'origine technique. Les investigations menées par les inspecteurs ont conduit à l'identification de deux auteurs potentiels mineurs. Le premier est âgé de 10 ans et le second de 12 ans. Entendus par les inspecteurs de la brigade de la jeunesse de la police judiciaire de Lausanne, ces deux mineurs ont finalement reconnu être à l'origine de cet incendie, tout en précisant que celui-ci était accidentel.

Ces deux enfants ont été déférés au Tribunal des mineurs du Canton de Vaud pour la suite de la procédure.

Lausanne, le 28 juillet 2020

Le Corps de police

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Alexia Hagenlocher, chargée de communication, +41 21 315 33 05